GdB

Code de conduite des officiels techniques

Règlement
adoption : CEx du 28 avril 2021
entrée en vigueur : 1er septembre 2021
validité : permanente
secteur : Pratiques compétitives
remplace : Chapitre 07.09-2024/1
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. OBJET

Maintenir les plus hauts niveaux de référence en termes de code de conduite pour tous les officiels techniques lors des tournois ou compétitions autorisées par la FFBaD.

2. DEFINITION

Le terme « officiel technique » inclut les juges arbitres, arbitres, juges de service, juges de ligne, évaluateurs de juges arbitres, évaluateurs d'arbitres, coordinateurs d'arbitres, coordinateurs de juges de ligne et délégués techniques, participant ou officiant lors des tournois ou compétitions autorisées par la FFBaD.

3. CHAMP D'APPLICATION

3.1.
Ce code s'applique à tous les officiels techniques.

3.2.
Les officiels techniques sont également soumis au règlement disciplinaire de la FFBaD, à la charte d'éthique et de déontologie de la FFBaD et à la charte des officiels techniques de la FFBaD présents dans le guide du badminton.

4. DISPOSITIONS SPECIFIQUES DU CODE DE CONDUITE

Les officiels techniques sont tenus de suivre les dispositions spécifiques énoncées dans le présent code de conduite :

4.1.
Être honnête, régulier, objectif, impartial et courtois lors de l'application des règles du badminton.

4.2.
Respecter les droits, la dignité et les valeurs de tous les participants, indépendamment de leur sexe, de leurs capacités ou leurs origines culturelles.

4.3.
Prendre des mesures raisonnables pour protéger et assurer le bien-être des joueurs, en veillant à ce que les compétitions se déroulent de manière sécurisantes et équitables.

4.4.
Assurer le leadership, tenir une ligne directrice et offrir le soutien à chaque participant, et en particulier envers les autres officiels techniques.

4.5.
S'abstenir de critiquer les compétences et la valeur des collègues. Apporter un soutien et donner des lignes directrices aux autres.

4.6.
Officier d'une manière positive, professionnelle et respectueuse.

4.7.
Actualiser régulièrement ses connaissances des Lois du Badminton, les règles et règlements du jeu, les tendances et les principes de leur application.

4.8.
Être une référence pour le sport — dans ses comportements, sa communication et son apparence.

4.9.

Porter la tenue réglementaire de l'officiel technique en tout temps en service. Hors service, porter une tenue appropriée.

4.10.

Éviter de se retirer d'une compétition sans raison valable (blessure, maladie ou situation d'urgence) une fois une sélection acceptée.

4.11.

Être à l'heure, participer et arriver préparé, pour tous les briefings.

4.12.

Toujours montrer et maintenir une relation professionnelle de travail avec les joueurs, les directeurs d'équipe, les autres officiels techniques et les organisateurs de la compétition.

4.13.

Maintenir strictement une limite claire entre l'amitié envers des joueurs et l'intimité avec ceux-ci, ce qui inclut :

4.13.1. ne pas s'engager dans des relations inappropriées avec les joueurs ;

4.13.2. ne pas fraterniser avec les joueurs, et ;

4.13.3. ne pas enquérir d'autographes auprès des joueurs ou solliciter des échanges de tee-shirts ou de pin's avec des joueurs.

4.14.

S'abstenir de tenir des propos, que ce soit dans l'enceinte du site d'une compétition ou dans différents supports de communication tels que les réseaux sociaux, qui soient offensants, insultants, à caractère personnel, comportant des préjugés ou mettant en doute l'intégrité d'autrui.

5. PROCEDURES DISCIPLINAIRES

5.1.

Les violations potentielles de ce code doivent faire l'objet d'une enquête et être jugées conformément aux principes et procédures détaillées dans le règlement cadre des pénalités sportives et dans le règlement disciplinaire de la FFBaD présents dans le guide du badminton.